

MJC boulevard Carnot

Groupe LVSD, Intervention d'André Michel

Document ayant servi de base à mon intervention au conseil municipal du 17 novembre.

Avant d'intervenir sur le contenu, une remarque : il fallait oser écrire : « poursuivre le projet » alors que le conseil n'en a jamais été saisi.

Voici donc votre 3ème tentative d'implanter une MJC dans cette zone déjà très occupée et à chaque fois, on nous a expliqué que c'était la seule voie possible. Je me souviens d'une grande réunion avec un questionnaire en beau papier glacé dont on n'a jamais vu le résultat pour faire valider l'un de ces projets, c'était le 2ème.

Tout le monde est d'accord : il faut rénover l'intérieur de la MJC actuelle. Il y a 400.000€ inscrit au budget 2012. En 6 à 8 mois, ce pourrait être fait sans difficultés et sans compromettre l'avenir.

L'attitude à avoir face à une nouvelle MJC emboîtée dans l'autre varie selon qu'on raisonne à très court terme, en gros votre mandat, ou que l'on raisonne pour l'avenir, au-delà de votre mandat.

L'attitude varie aussi selon que l'on raisonne intérêt immédiat de ceux qui l'utilisent auxquels la mairie dit 'c'est ça ou rien' et alors bien sûr, je ferais comme eux, je prendrais ce qui est donné,

ou bien - que l'on raisonne intérêt de notre ville, avenir de la MJC à moyen terme.

En tant qu' élu nous sommes dépositaires de l'intérêt de la ville et pas seulement de l'intérêt de ceux qui utilisent la MJC aujourd'hui, dont 40% de non vésigondins, qui ne paient pas d'impôts dans notre ville. Notre position d' élu est plus difficile, sans doute moins populaire, mais c'est notre conscience d' élu qui est en cause. Désolé, je vais raisonner en tant qu' élu :

Pour décider d'abord et après tout pourquoi pas la faire là ? Que nous faut-il pour décider ? Il faut répondre à des questions :

1- Pourquoi faut-il amener le bridge dans ce coin de boulevard ? Qui gêne-t-il là où il est actuellement, c'est à dire à la salle Pasteur ? Pourquoi ne pas laisser le bridge se constituer en association autonome ? Il gèrerait ses comptes et ferait même sans doute du bénéfice: on n'a aucune information sur ce point. Il pourrait même devenir un club intercommunal et demander si nécessaire de l'argent à la CCBS. On y verrait plus clair dans l'utilisation de la MJC, ses besoins, son futur. Car la subvention que la ville verse, à quoi est-elle destinée ? au bridge ? probablement non.

J'ai essayé de le savoir. Je croyais qu'on ne voulait pas le dire, mais j'ai lu la lettre de M. Saillant : il va mettre en place une comptabilité analytique. Donc il n'en sait rien non plus !

2- On nous dit que les activités vont s'accroître et que la subvention mairie diminuera ou restera en l'état. Cette année, elle va monter de 100.000 à 120.000 + 60.000€ pour les fonds associatifs qui ont été 'mangés' soit 180.000€. Monsieur Saillant vient de redire que la subvention restera en l'état 100000, 120000, 180000 ? On ne sait ! Quels documents financiers lui permettent de dire cela : aucun. C'est grave, car un tel engagement peut avoir des conséquences financières importantes pour la ville. Cet engagement doit être contractuel avec la ville, et donc doit être écrit avec des responsables de la MJC : le conseil d'administration ou le président. Si demain la MJC se retrouve avec un déficit de 300000€, il n'y aura personne pour assumer: M. Varèse sera parti, M. Saillant nous dira qu'il arrivait, la présidente est partie, quand à madame Hubert, monsieur Vlieghe et monsieur Conte, ils ne seront plus là : il faut donc, je le répète, que le CA de la MJC s'engage par écrit ou au moins le président. Si la ville s'engage à ne pas mettre plus de 100.000€ et qu'il en faut le double ou le triple, ce sera la faillite de la MJC avec les conséquences sur le personnel. Nous n'avons à ce jour aucun engagement de la sorte, aucun chiffre. Ce projet met le personnel actuel en danger pour son avenir.

3- Les besoins ne sont pas démontrés : Par exemple on nous a présenté la nécessité de deux salles de danse. On en a déjà une au conservatoire : Est-ce qu'il en faut 3 au Vésinet ? Peut-être, mais cela a un cout. Pour chaque activité une analyse des couts et des recettes avec leurs prévisions pour le futur doit être faite. Nous n'avons rien, elle n'existe pas.

Et la mairie vient de m'écrire parce que je demandais ces éléments :

« Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint 2 documents reçus de Monsieur le Président de la M.J.C. et qu'il nous autorise à diffuser aux membres du Conseil municipal. La M.J.C. étant une association loi 1901, il n'appartient pas à la Ville de diffuser d'autres pièces que celles autorisées par ladite association. Par contre, Monsieur le Président de la M.J.C. sera présent dans la salle lors du Conseil municipal du 17 novembre prochain et pourra, si besoin, apporter de plus amples informations tout en respectant les règles de fonctionnement du Conseil municipal.»

Vous avez écouté l'intervention du président Saillant: aucun chiffre financier !

Ainsi nous devons engager 3M€ pour une association dont nous ne devons pas avoir les comptes, nous ne devons pas avoir accès à l'audit financier qui a été fait au début du mandat et que j'avais demandé, nous ne devons pas connaître les problèmes avec l'URSSAF alors que la mairie paie pour combler le déficit qui en résulte. Payer et ne demander rien : écoutez les bonnes paroles. Celui qui m'a écrit cela à la mairie devrait savoir que pour donner une subvention à une association, il nous faut les comptes de cette association. C'est la loi.

4- Une ville qui fait un tel projet doit avoir dans le dossier de décision des éléments indispensables : l'amortissement du bâtiment et ses couts d'entretien, ses couts de fonctionnement actuels et futurs et surtout un bilan prévisionnel financier de cette opération. Nous n'avons rien. De vagues affirmations : demain le ciel sera beau... et s'il pleuvait demain ? De plus, le calendrier retenu oblige à écarter les subventions de la Région, donc à écarter 1M€ et à consommer la trésorerie au lieu de se désendetter. Tout ça pour couper un ruban au 1/1 /2014. Nous n'avons pas le droit en tant qu'élus d'accepter ce projet sans aucun élément financier.

Voter ce projet avec les éléments que l'on nous donne, c'est l'aventure financière et vous en porteriez la responsabilité. Il serait plus facile pour moi de rejoindre les partisans. Mais ayez bien tous en mémoire que nous devons raisonner ici comme élus responsables de notre ville de ses finances et des conséquences de nos choix pour l'avenir.

Cette délibération ne peut être prise au vu des éléments donnés. Certains d'entre vous travaillent en entreprise. Quelle entreprise engagerait ainsi 3M€ sans éléments financiers ?

Admettons maintenant que le projet se réalise ici : et que vous le votiez quand même sans les éléments nécessaires :

C'est 6 à 8 mois de travaux à proximité de la MJC en activité, puis elle bascule dans l'autre partie et c'est de nouveau 6 à 8 mois de travaux. Même l'un des 3 architectes a déclaré qu'il lui semblait difficile de cohabiter travaux et activité.

Et en parallèle le projet Chanorier va ouvrir à Croissy au milieu d'un parc avec même un salon de thé solidaire pour les parents qui accompagnent et qui attendent, avec des locaux tout neufs, dans un cadre enchanteur. Avez-vous évalué la perte de clients qui durant les travaux partiront à Croissy ou même à Chatou et qui après ne reviendront pas dans notre coin de boulevard. J'ai bien peur que vos deux bâtiments restent à moitié vides. Personne ne peut nier que le risque existe.

Faut-il maintenant parler de l'emplacement, de cette situation à un carrefour sans espace de dégagement, faut-il parler de l'absence de parking pour le bridge, faut-il parler d'un carrefour à risques, faut-il parler de travaux de construction à proximité d'une rue emprunté par de nombreux enfants de collège et de l'école Pallu ? Tout a été dit à ce sujet. Ce projet ne peut être une voie d'avenir.

Regarder les villes voisines, pas une ne construit un projet dans un tel contexte et de plus elles le font porter par la CCBS, hypothèse même pas envisagée.

Pourquoi n'avoir même pas regardé une implantation place du marché .On l'a dit et redit les fondations existent, C'est la partie la plus pentue, donc cela atténuerait cette difformité de la place. Cela y apporterait une animation et stopperait la mort lente des commerces autour. Les études de Foy sont à réactualiser: des négociations avec la région permettraient d'obtenir une aide peut-être plus importante que la seule subvention. Cela solderait le différent de l'architecte du projet FOY, M. Chaslin, qui coutera autrement tôt ou tard à la ville 1M€. Allez ' au doigt mouillé' : 1M de Chaslin, 1M de la région voir plus si on peut négocier le passé, un peu d'aide du conseil général – ne rêvons pas trop de ce côté - et si on ne veut pas mettre d'argent du tout, la vente de la MJC actuelle à terme : la MJC place du marché ne coûterait rien à la ville. Et en plus avec le bridge, on pourrait rentabiliser le parking de la place du marché désespérément vide. Les délais de réalisation ne seraient guère plus longs. Elle pourrait être prête à la fin de 2014 ou au début 2015, mais vous ne serez plus là. Mais vous l'auriez mis sur les rails. Sinon votre trésorerie aura fondu avec votre projet, la ville sera endettée un max à la fin du mandat et notre place du marché restera vide pour longtemps. C'est sûr on ne vous oubliera pas ! Vous aurez « plombé » le prochain mandat et le porte-monnaie des Vésigondins.

Et enfin un mot maintenant sur les procédures suivies par M. Conte : mon collègue Lucien Desvaux en a parlé : elles sont scandaleusement anti démocratiques. M. Conte devrait avoir honte de ne pas respecter les lois.

Je ne reviens pas sur les refus de débat au conseil municipal pendant qu'il diffuse un document sur l'avancement dans la ville. Je ne reviens pas sur ces réunions où les parents d'élèves sont écartés, où la commission jeunesse n'est pas invitée, où on fait dire aux PV ce qu'ils ne disent pas, je ne reviens pas sur un comité d'évaluation fait en dehors de toute légalité...et pourtant le préfet lui-même vous a rappelé les dispositions à suivre au moment de votre élection par lettre du 21 Février 2008 à défaut de lire le code des collectivités territoriales.

Votre annonce parlait d'un jury, où est-il ? Le montant des honoraires vous imposait un concours d'architecte. C'est une faute.

Je reviens enfin sur la délibération' poursuivre le projet ' comme si on avait décidé de ce projet - on en parle pour la première fois en conseil municipal et sans indiquer ce qui va être fait ? –mise en service 1/1 /14 : on n'a pas de calendrier qui permette d'approuver cette date

Et le pire: vous demandez le droit de signer les documents. C'est une délégation de pouvoir pour ne plus rien dire aux élus. Mes collègues ! vous ne pouvez démissionner de votre rôle d'élu par cette délégation, ce serait trahir vos électeurs.

Notre proposition est de retirer cette délibération compte tenu de l'absence d'engagement fiable et d'éléments financiers. Si vous maintenez ce projet et pourquoi pas, il faut la représenter avec ces éléments, avec un calendrier détaillé, et vous devriez y joindre un scénario place du marché. Alors on pourra prendre une décision sérieuse, faire trancher les vésigondins.

Et puis j'aime la démocratie et la liberté de penser: Monsieur le maire vous avez réuni avant ce conseil vos conseillers non pas pour leur parler du budget mais pour leur parler de la MJC et les mettre en demeure de la voter. Mes chers collègues, je vous demande de voter en votre âme et conscience, en pleine liberté. Aussi je demande un vote pour organiser le vote de cette délibération à bulletin secret : il faut que 1/3 des membres le demande. »

A. Michel